

A

Aa. *Galterus de A* déclare que lui et son frère, *Arnoldus*, lorsqu'il fut devenu majeur et pouvait disposer de ses biens, ont donné au couvent de la Cambre, pour l'amour de leur sœur, *Clementia*, qui y est religieuse, diverses terres à Laeken, Anderlecht, Beersel (acte scellé par le chapitre d'Anderlecht et l'abbé d'Afflighem), 1230 (sans autre date) : un sautoir, accompagné au flanc dextre d'une rose ; la pointe est cassée. L'écu brochant sur un lion. L. : ✠ S G e A . Dans le champ du contre-scel : un grand casque, sans rien d'autre, ni L. (Cambre).

— *Gerardus de Aa*, dominus de Grimbergis, déclare que, devant lui, *Walterus de Braempt* a donné, apud *Zempsa* (Sempst), au monastère de la Cambre, des fiefs relevant de lui, 1283, *feria sexta infra octavam Pasche mense aprili* : un sautoir. L. : ✠ S Gerardi de A dni de Pollar (Pollaere) (Ibid.).

— *Gherart van Aa*, riddere, here van Grimberghen, déclare que, devant lui, *Her Henric van Wilre*, riddere te Zempse (Sempst), a donné à l'abbaye de la Cambre 3 bonniers de prairie, mouvant de lui et sis in *Werder* (Weerde) *beende*, sous réserve d'un cens à son profit, à lui, le suzerain, 1289, *in die maent die men heet sporkille* (1290, n. st.) ; *Gherart van Aa*, here van Grimberghen, déclare que, devant lui, *Her Henric van Wilre*, ridder, a transporté, à ladite abbaye, tous ses biens mouvant de lui et sis à *Werde*, sous réserve d'un cens pour lui, *Gherart*, 1291, *in de maent voir Kerst dach* (en décembre) : un sautoir. L'écu brochant sur un lion (Ibid.).

DE RAADT, t. IV

Aa. *Scepenen van Aa*, in *Leuwe Sente Peeters* (Lecuw-Saint-Pierre), 1340 : un sautoir, accompagné en pointe d'une croix pattée. L. : inde *Levis dn* (G., c. XIV, l. 83).

— *Johannes*, dominus de Gruijthuse et de Grijmberghen, miles, et d'autres donnent une obligation à un lombard, 1373, le 7 septembre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir ; aux 2^e et 3^e, une croix. C. : une tête et col de béliet entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux griffons accroupis. L. : S' *Iohis* doi d' *Grvthuse* d' *Greberch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2481) (voir **Beersel**, Supplément ; **Merode**, **Oijenbrugge**, **Ranst**, **Sotteghem**, **Spijsken**, **WILRE**, **Woluwe-Saint-Lambert**).

Compléter en conséquence l'article du T. I, p. 157.

Aachen, voir **Aix-la-Chapelle**.

Aardenburg. *Cornelis van Ardembuerch* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du bourg de Bruges, un fief de 7 mesures, in *Ardembuerch amb[och]t ende inde prochie van Hannekinsverve*, 1439, le 18 août : le sceau est tombé (Fiefs, N° 7605) (voir **Baenst**).

Parmi les tenants et aboutissants de ce fief, figurent : *Daniel van Themske* (Themseke) et *Jean van der Stuus* (Stuijs).

Abbaye (?). *Piere de la Beye*, scelle, pour Jeanne le Carlier, veuve, en dernier lieu, de maître *Nicole lestuveur* (l'Estuveur), une quittance relative à une rente sur le domaine de Binche, 1495 : parti ; au 1^{er}, neuf (3, 3, 3) losanges, accolés et aboutés ; au 2^d, trois bandes, à l'ombre de lion et à une

bordure simple (*Trazegnies*?). C. : un vol. L. : *Seel Pierre delabie* (C. C. B., Aquits de Lille, 1. 1688).

Abeele. *Heijnric van den Abeel*, chevalier, 1366 (n. st.), 8; *Heijnric van den Albeel* (1), chevalier, 1369 (n. st.), reçoit, du Brabant, une rente féodale (de 40 livres de noirs tournois) : trois hamaiques, la 1^{re} chargée à senestre d'un flanchis. L. : ✠ *Sigillu Henricus dictus* (1) *de Abeelle* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2027, 2122, 2268).

Compléter et rectifier, en conséquence, la description de son sceau (1366, 79), donnée au T. I, p. 158.

— (*Florens van den*), *heere tot Welsinghen* (Welzinge), donne, au receveur de Zélande, quittance pour 800 nobles d'Angleterre, in *verminderighen van minen rechesse*, 1419 : trois hamaiques, la 1^{re} chargée à dextre d'une étoile (?). Cq. couronné. C. : une tête humaine (de more?). S. : deux ours (?) (endommagé) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Bernaert van den Abielle* déclare que sa femme, Marguerite Biscops, fille de Michel, tient, du bourg de Bruges, un fief de 33 mesures, *onder busch ende velt*, à *Oorscamp* (Oostcamp), 1421, le 19 avril (v. st.) : trois hamaiques. L. : *ar[d]* (Fiefs).

— (*Achille van den*) (son sceau est tombé) et Chrétien van den Abeele, fils d'Achille, pour le salut de l'âme d'Achille, de damoiselle Marie van den *Eeckaute*, feu sa femme, et de leurs enfants, fondent un anniversaire, en l'église Sainte-Claire, près de Gand, 1441, le 20 juillet; Chrétien : trois hamaiques, au bâton brochant. L. : *S Crist* (Arch. de l'Etat, à Gand, Riches-Claïres).

Le seigneur de le HABELLE : d'argent, à trois hameydes de queulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Aberaens, voir **Wernerus**.

Abertijns (Paul), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1304 : quatorze besants, ou tourteaux ; brisé d'une étoile en chef à senestre entre les quatre meubles ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S P. uw . . . Abertins* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Rectifier et compléter, en conséquence, la description de son sceau, donnée au T. I, p. 159.

Abcoude. *Zweder, here van Gaesbeke* (Gaesbeek), chevalier, reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 329 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre la Flandre, 1337, le 24 avril : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois colonnes ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné. L. : *eri dapcoude et de Gasebeke dns* (1) *de Harst . .* (*Harstal* = *Herstal*) (Chartes des ducs de Brabant, No 999).

Abcoude. *Sceder, s'eres de Gaesbeke*, scelle un acte du duc et de la duchesse de Brabant, 1370 ; *Sceder van Apcoude, here van Gaesbeke, van Putte ende van Strien* (Strijen), déclare être payé, par ces princes, des 1454 1/2 petits moutons qu'ils lui devaient, en vertu de leurs lettres-patentes qu'il a perdues et qui sont, désormais, sans valeur, 1370, le 7 juillet : dans le champ du sceau, un casque couronné, cimé d'un vol, ledit casque accosté de deux lettres S. L. : *Secretv dni de Gaesbeec* (Ibid., Nos 2323, 2329).

— *Sceder, here van Gaesbeke, van Putte ende van Strien*, 1398-99 (n. st.) : dans le champ du sceau, un cq. couronné, cimé d'un vol et accosté de deux lions léopardés, assis, chacun, dans une niche. L. : *S Secretvm dni de Gaesbek de Pvt et de Striene* (Ibid., No 3994) (voir **Borch**).

Compléter, en conséquence, les articles donnés T. I, p. 159.

ABLENS, voir **ZABLENS**.

Abraen (*Henricus dictus*), échevin de Louvain, 1301 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile (à six rais) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Henricus dictus*), même qualité, 1339, 47 (n. st.) : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L., 1339 : ✠ *S' i Abraen scab lov* ; 1347 : *S' Henrici Abraen* (Ibid.).

Abris de Genappe (*Jehans*), rentiers de Nivelles (Nivelles) et des *apartenanches*, 1344 : fort cassé ; on voit en chef à dextre, un quartier chargé d'une étoile à cinq rais (franc-quartier?), et au canton senestre du chef un lion. L. : ✠ *S ppe* (Arch. de Nivelles, Hospices).

Absoleen (*Judocus*), échevin de Louvain, 1392 : un sautoir échiqueté ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S' Iodoci dci Absoleen scabini lovani* (Cambre).

— (*Judocus*), même qualité, 1402, le 20 avril (v. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson chargé d'un maillet penché en chef à dextre et de deux fleurs de lis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *scabini lovanie* . (A. G. B., Ancienne Université de Louvain).

Rectifier, en conséquence, la description de son sceau, T. I, p. 160.

— *Judocus Absoloens*, même qualité, 1407 : même écu, mais le maillet fruste. L. : *S' Iodoci dci Absolo . . . scabini lovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3610).

— *Henric Absoloens*, homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, 1408, le 13 juin : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un anneau. C. : un haut chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf

échiquetées. L. : . *Heinrici dict. Ab. . loens* (Léproserie de Ter-Banck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723).

Absoloen. *Mychael Absoloens*, échevin de Louvain, 1432, 8 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un macle. L. : 1432 : *S Michaelis Absoloens scab lov* ; 1438 : *S Michaelis Absoloens (!) scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jaspar Absoloens*, même qualité, 1440, 1, 35 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, plain ; aux 2^e et 3^e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes. L. : 1440, 1 : *S' Ispari Absoloens scabi lov* ; 1435 : *S' Ispari (!) Absoloens scabi lova* (*Heijlisse* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Judocus Absoloens*, même qualité, 1434 : même écu (écartelé). L. : . *Iedoci Absoloens scab . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Michel Absoloens, chevalier, déclare tenir, du Brabant, un cens seigneurial, à Oirbeek, avec droit d'adhérer et de déshériter, et valant, par an, au maximum, 6 florins du Rhin, 1468, le 13 août : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté, accompagné en chef de . . . C. : une fleur de lis, au pied coupé, entre deux cornes de bœuf. L. : *o-l. ens ridd'* (Av. et dén., N° 137).

— *Judocus Absoloens*, 1469 ; *Judocus Absoloens, filius quondam Judoci*, 1470, échevin de Louvain : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S Iedoci Absoloens scabi lo* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Judocus Absoloens*, même qualité, 1470 (n. st.) : même écu (écartelé) que *Judocus*, 1434. L. : *S I ons scabini lovan* (Ibid.).

— *Michael Absoloens*, chevalier, même qualité, 1492 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S Mich Absoloens militis scab lov* (Ibid.).

— Antoine Absoloens, même qualité, 1505, 9 (n. st.) : même écu. L. : *S Anthonij Absoloen scab lovan* (Ibid.).

— *Jaspar Absoloens*, même qualité, 1544 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile. L. : *S Ispari (!) Absoloens sca lo* (Ibid., Etabl. relig., c. 3609) (voir **Roelants, Schrijnmakers, Tudekem**).

ABUSDALE. *Johannes, dapifer, discretus vir*, scelle un acte d'Elisabeth, abbesse de Burtscheid,

au diocèse de Cologne, acte qui cite le chapelain d'*Aboysdale* et la *curtis dicti dapiferi apud Aboysdale*, 1323, *die ascensionis* : une bande et un semé de billettes, au lambel brochant. L. : *S Iohis de Aboysdale* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 136).

Achar. *Allart*, . . . abbé de l'église Saint-Jean, à Valenciennes, de l'ordre de Saint-Augustin, 1428 : dans le champ du sceau, éqival, un prélat debout, tenant sa crosse de la main dextre, sous un dais, accosté de deux écus, sous des édifices ; les deux écus à deux bâtons noueux, alésés, passés en sautoir (croix de Bourgogne), cantonné de quatre molettes à six rais. L. : *Iohannis . Valen . . .* . . . (A. G. B., Chambre des Comptes de Flandre, N° 869).

La charte ne nous révèle pas le nom de famille de ce prélat. La *Gallia Christiana*, III, col. 159, l'appelle : Alardus Achar.

Adeghem. *Henris Dadengheem* déclare avoir reçu de Louis, fils aîné du comte de Flandre, un acompte de 100 livres parisis, 1313 : trois chapels de roses. L. : . . . *nrict de Hadengh . em* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1266).

ADENDONC (*Arnt van*), *heren Gadertz zone, knape, swager* de Henri van *Wijenhurst* (Wijnhorst), 1363, le 20 décembre : une flèche, posée en bande, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis. L. : . *Arnolt de Adendo . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2017).

Rectifier et compléter, en conséquence, la note du T. I, p. 160. Il n'y a, dans les armes, rien que la flèche et la fleur de lis.

Adler. *Henricus dictus de Aquila*, échevin de Cologne, 1285 : dans le champ du sceau, une aigle. L. : *S' Henrici de Acvla* (Ville de Cologne, N° 480).

Adornes. Pierre Adorne, receveur général de Flandre et d'Artois, 1394, 6 : une bande échiquetée de trois tires. T. : un ange. L. : . *Peter A doren* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70, 71, 82, 83) (voir **Schoonveld, Sporman**).

Aelbrechts (*Vranck*), échevin d'Overijssche, 1438 : une fleur de lis, au pied coupé, enclose d'un chapel de roses. T. : un ange. L. : *S lbrechts* (*Cambre*) (voir **Stroobant**).

Aelders, voir **Moulin**.

Aelst (Jean van), changeur de Louvain, écuyer, 1368, le 21 septembre : une étoile et une bordure (simple). L. : . *igille Iohannis de Ael . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2212) (voir **SWIEVEN-GHEM**).

Aerschot, voir **Arenberg, Isenburg, Rubempré, Serclaes, Berthout, Schellekens**, Supplément).

Aertrijcke. *Georges de Aertriques*, homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1410; *Joris van Aertrike* déclare tenir en fief, dudit bourg, *trijcwaerderscip ende wachters, ende es een van den drien coen die men pleight te blasene in den buerch te Brucghe voor Sinte Donaes kerke*, du chef de quelle prestation il reçoit, du duc de Bourgogne, diverses rentes, etc., 1421, le 15 avril (v. st.): six (3, 2, 1) aiguères. Cq. couronné. C. : une ramure de cerf. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : trike (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40, Fiefs, N° 7690).

— **Bernaert de Aertrike** reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : six aiguères, rangées en orle; écusson en cœur, à la fasce. Cq. couronné. C. : un lion assis, levant la patte droite, entre une ramure de cerf. L. : *S Bernae . . va Aertrik*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

— **Jacob van Artrike**, bourgeois de Bruges, tient, du bourg de Bruges, une rente sur le tonlieu de Bruges, appartenant à la dame de Ghistelles, 1421, le 30 avril (v. st.) : écu cassé. C. : une tête barbue (cerclee?). S. du casque : deux léopards accroupis (Fiefs, N° 7707).

— **Jaques van Aertrike** reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1423, 4, 5, 32, 3 : six (3, 2, 1) aiguères; à la bordure composée. C. : une tête barbue. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Jacob van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376, 378).

— **Jehan dartrique, filz de feu Jaques**, 1438, 43; *Jehan, filz Jaques de Aertrike*, bourgeois de Bruges, 1446; *Jehan dartrijke*, 1440, 53, 4, reçoit une rente sur ledit espier : six aiguères, rangées en orle; écusson en cœur au lion (couronné?). C. : une tête barbue. L. : *S' Ian van Artrike* (Ibid., l. 42, 43, 378).

— **Jaques de Aertrike**, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur ledit espier, 1444; déclare sceller de son propre sceau, mais se sert de celui dudit *Jehan* (Ibid., l. 43).

— **Pieter daertrijcke, fils Jehan**, reçoit une rente sur ledit espier, 1460, 4, 8, 76 : six aiguères, rangées en orle, accompagnées en cœur d'un croissant. C. : un buste velu, barbu. L. : *S Pieter van Aertrike* (Ibid., l. 379, 229).

— (Philippe van), fils de Philippe, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 13 mesures, dit « *de Reeps* », dans la paroisse de *Women* (Woumen), in *Women brouc*, fief aboutissant à ceux de Jean Peijs, des enfants de Laurent Spronckolf, de Henri Meingher, Jean Alisoen (!), Jacques Moenins, damoiselle Marie, fille de sire Robert Canin[s], chevalier, 1514, le 30 juin : écu très cassé; on n'aperçoit qu'une aiguère en chef à senestre. C. fruste. L. : *S Philips* (Fiefs, N° 8981).

Aertrijcke (Pierre van) déclare tenir du bourg de Bruges, *theerscip van Heijne*, dans la paroisse de Caprijcke, avec un bailli, cinq échevins, 16 tenants, sous Caprijcke et Eecloo, lui rapportant, annuellement, 42 livres parisis et 43 chapons, 1514, le 4 juillet; un fief de 9 mesures, à Lophem, 1514, le 4 juillet; des rentes sur l'espier de Bruges, *up de brieven van der lardiere*, 1514, le 4 juillet; une rente sur le tonlieu de Bruges, appartenant à *mer vrauwe van Vendomme* (Vendôme), 1515, le 22 mai; une rente sur l'espier de Bruges, 1515, le 22 mai; fait dénombrement dudit fief à Lophem, 1515, le 22 mai : six (3, 2, 1) aiguères. C. : une tête et col d'homme barbu, cerclee. L. : *S Pieter va Aertrike* (Fiefs, N°s 8003, 8361, 7774, 7775, 7784, 7785, 8300).

— (Jacques van) déclare tenir, dudit bourg, par succession de *Joncvrouwe Margriete du Homme, wed[ew]e van wijlen Aernout van der Banc, mijne auder ziveerne was*, un fief de 7 à 8 mesures, dans les paroisses de *Houtauwe* (Houttave) et de *Varssenaere*, avec un arrière-fief, 1541, le 20 août : six aiguères, rangées en orle, celle du flanc dextre contournée; écusson en cœur ... (indistinct). C. cassé. L. : *Aertryke* (Fiefs, N° 8234) (voir **Ridder**; **Boodt**, **Benoeden**, **Muuls**, Suppl.).

Aerts, voir **Stroobant**.

Afferden, voir **Clocquet**, **Rossum**.

Affléville, voir **Armoises** (Supplément).

Agimont, voir **Bolland**, **Looz**, **Thorembais**; **Prets**, Suppl.

Agnelée, voir **Carpeau**; **Hemptinne**, Suppl.

Agnisart, voir **Thier**.

Aguilar, voir **Sanchez**.

Ahr, voir **Blochausen**, Suppl.; **Virneburg**.

Ahrdorf (?). *Nold van Airdorp*, bon ami de *Boeve*, seigneur de Friemersheim, 1368 : trois losanges. L. : ★ *S Novl . . van Ayrdorp* (!) (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 30a).

Aibes. *Gilles daybes de Biaumont* (Beaumont), homme de fief du comte de Hainaut, 1331 : trois têtes de léopard. L. : † *S' Gilles de Aibes* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Aigle. *Giles de layggle, cytains de Liege*, adhérite, devant ses *tenans*, *Giloteal de Huy*, *vinir, cytain de Liege*, d'une part de la maison dite *delle Ayggle*, sise au marché de Liège, à l'angle de la ruelle dite *le court de Sumaigne*, part que *Margriete*, sœur dudit *Giles de layggle*, lui a remise au profit dudit *Giloteal*, qui, lui, aura à payer un cens audit *Giles*, 1378. .xvj. jours de *fenal* moys : un lambel,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

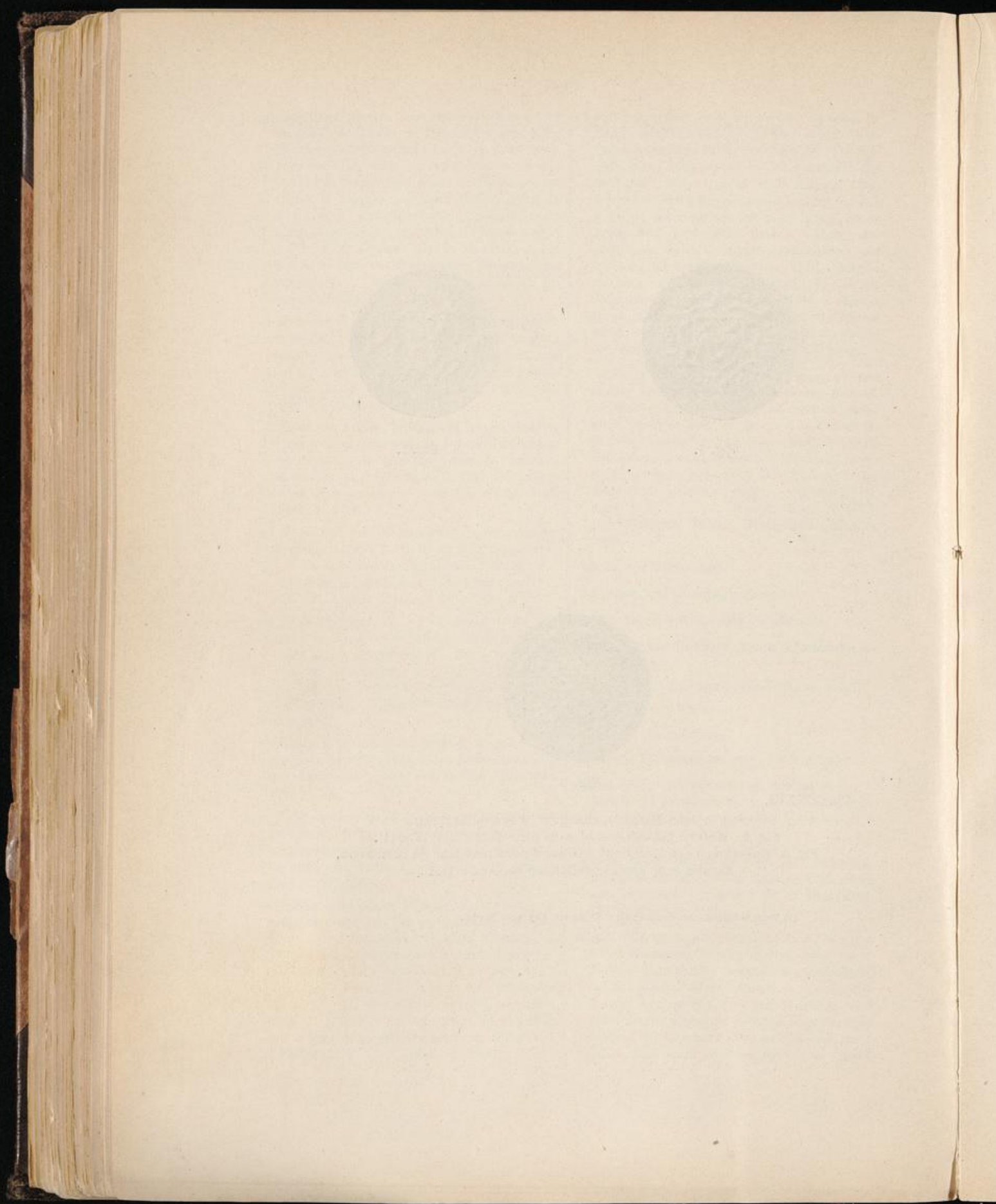
Pl. CCXXIII.

Fig. 1. Jean Michiels, changeur, à Bruxelles (1366).

Fig. 2. *Wouter Loenij's [soon]* (sans nom de famille) (1379) (1).

Fig. 3. Robert van den Rouchout, maître du commandeur de Bernissem, dans sa cour censale de Mielen-sur-Aelst (1481).

(1) Voici la légende de ce sceau :  *S Wolter de Erp* (voir *Erp*).



surmonté à dextre d'une merlette. L. : *S Gile*.
... l... e (Arch. de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Aymeries. *Fastres, sires de Dameries, chevaliers*, se dit être homme-lige de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, du chef de 5 bonniers de terre sis à *Graumes* (Grand-Metz), 1252, en juin : une bande échiquetée, au lambel à cinq pendants brochant. L. : *S Fastredi dameries militis* (Mons, Chartier de Saint-Martin).

Ce sceau, aux armes brisées, date d'une époque à laquelle Fastred n'était pas encore seigneur d'Aymeries.
Il y a, à Grand-Metz, un hameau du nom de Damerie.

— Martin *Dammeries*, dit *Houart*, 1438 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de ... (plain) ; aux 2^e et 3^e, une étoile. Une bande échiquetée brochant sur l'écu. L. : *S Martin Daume*. . . . (Sceau détaché, en possession de M. d'Aumerie, à Anserœul).

— Gilles *Daumeries*, à Ath, 1498 : une bande échiquetée, accompagnée à senestre d'une étoile. S. : un aigle. L. : *... eel Gil ... vmeries* (sceau détaché, Archives de la ville d'Ath).

— Jean *Daumeries*, x^{ve} siècle : une bande échiquetée. T. : un ange. L. : *S Jean Davmeri* (sceau détaché, ibid.).

— Pierre *Daumeries*, x^{ve}-xv^{ie} : une bande échiquetée. Très cassé. L. : *S Pie* (sceau détaché, ibid.).

— Sire *Adrien Daumeries*, prêtre, notaire apostolique et impérial, à Ath, commencement du x^{ve} siècle : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : *A vmeri notr* . . (sceau détaché, ibid.).

— *Anseau Daulmerie*, lieutenant du maire d'Ath, 1521 : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : *Ans dameri lt de mayevr*. Contre-scel : un écu à la croix de saint Etienne, Sans L. (sceau détaché, ibid.).

— Gilles *Daymerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée, chargée d'un bâton. C. cassé. L. : *S Gilles . . ymerie* (sceau détaché, ibid.).

— Jean *Daumerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : *... ean da* Contre-scel : un homme tenant, de la main senestre, une massue, basse (petite intaille antique) (sceau détaché, ibid.).

— ... *Daumerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée, accostée de deux étoiles. C. : une étoile de l'écu, soutenue de ... L. : ... *me-ri* . . Contre-scel : une croix de saint Etienne, accompagnée à senestre d'une étoile, le tout entre deux palmes, passées en sautoir, au bas (sceau détaché, ibid.).

Aymeries. Jean *Daimeris*, écuyer, fils d'Adrien, 1365 : une bande échiquetée ; au franc-quartier chargé d'une étoile. Cq. couronné. C. fruste. L. : *escv . er* (sceau détaché, ibid.).

— Pierre *Daimerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée, accostée de deux étoiles. L. : *S Pier* *merie* (sceau détaché, ibid.).

— Adrien *Daimerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée. C. : un écran échancré aux armes de l'écu. L. : *S Adrien daimeri* . (sceau détaché, ibid.).

— (Les échevins d') (France, département du Nord), 1627 : dans le champ du sceau, rond, deux écus : A, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois clefs, les pannetons en haut (**Rolin**) ; aux 2^e et 3^e, une bande chargée de trois étoiles et accostée de deux fleurs de lis ; B, une bande échiquetée de trois tires (**Aymeries**). T. : un ange. L. : *echevinage de la ville da* (Mons, Greffes scabinaux, Aymeries).

— Charles *daumerie*, fin du x^{ve} siècle : parti ; au 1^{er}, une bande échiquetée ; au franc-quartier chargé d'un lion (**Corbière**) ; au 2^d, un chevron, accompagné de trois épis de blé (**Fourment**) (Cq. non couronné). C. : un écran échancré, les huit pointes ornées, chacune, d'une boule. L. : *Sig Charles d Av . . . ie* (deux sceaux détachés de leurs documents) (Ibid.).

Au presbytère de Silly, se trouve un « obél » à ces deux écus, surmontés d'une seule couronne à cinq fleurons : I, une bande échiquetée ; II, un lion.

Au-dessus de ces armes, le cri : *Lignes* (Ligne) ; en dessous, cette inscription : *Paul Demeries esc et D Anne de la Corbler* (Corbière).

— Guillaume-Hubert *de Aulmerie*, écuyer, demeurant au château de Bois-de-Lessines, déclare, devant le maire et les échevins de ce lieu, pour lui et les enfants de sa première femme, feu Jeanne de *Bievre* (Bièvre), et ce en présence et de l'aveu de leur tante, Marie-Martine de *Bievre*, avoir cédé, au seigneur de Trouille, leurs droits sur le moulin de Bois-de-Lessines, pour la somme de 1000 livres, une fois payée, 1720, le 13 mars (il signe : *Guillaume daumerrie*, suivi d'un paraphe) : une bande échiquetée. Cq. couronné. C. : un écran échancré, les huit pointes ornées, chacune, d'une boule. L. : *Sigillum Gviliavme H^e davlmerie* (Arch. comm. de Bois-de-Lessines, Greffe scabinal).

— Antoine-Bonaventure *daumerie*, écuyer, résidant actuellement à Bas-Silly, déclare, devant le maire et les échevins de ce lieu, avoir reçu, de son frère, Jean-Jacques *d'Aumerie*, écuyer, comparant, la somme de 159 livres et lui donne décharge de tout valeur et argent, . . . à l'exception de l'hypothèque qu'il a sur la maison de son frère et de sa femme Marie-Françoise de Ketelboute, dite Pirau, 1740,

le 20 juillet (il signe : *A. B. d'Aumerie*) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande échiquetée ; aux 2^e et 3^e, une croix de Lorraine. Cq. couronné. Même C. que le précédent. L. : *Sigillum Ant. oine Bon davmerie* (Ibid.) (voir **DAMERIES**; **Mignault**, **Ramonneur**, **Rixtel**, Supplément).

Les lignes indiquant l'écartelure sont assez larges ; elles constituent une croix brochant sur celle-ci.

Pour plus de détails, voir LE COMTE DU CHÂTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries, dite d'Aumerie*.

Dans cet ouvrage, les armoiries des de la Corbière sont renseignées inexactement.

Aymeries. *Jehan desmeries, escuier*, est nommé *escuier descuirie*, par Charles de Bourgogne, comte de Charrois, à Bruxelles, le 17 mars 1463 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

AYS. *Gossuciens Days, dis delle Gaolle, viniers, citain de Liege*, 1384 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile et dans chacun des trois autres cantons d'une coquille. L. : *S'* *win days* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

Aijshove, voir **Gavre**.

Aix-la-Chapelle. *Nobilis vir W[ilhelmus], advocatus et scultetus aquensis*, 1279 : type scutiforme ; un losangé. L. : *✠ S . . . helmi advocati aquensis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 23).

AKEN, voir **VLIEN**.

A[c]ket. Pierre Aket, échevin du Franc de Bruges, 1397, le 29 septembre : d'hermine à la bande de trois losanges, chargés, le 1^{er} et le 3^e, chacun, d'une coquille, le 2^e, d'une étoile. L. : *S Pieter A . . .* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— Jean Aket déclare que sa femme, *Parone van der Gracht*, fille de Guillaume, tient, du bourg de Bruges, une rente féodale sur des biens à Zarren, 1439, le 26 avril : écu cassé. C. : un buste d'homme barbu, tortillé. L. : *S Iohannis [. . .] Aket* (Fiefs, N° 9024).

— Hustin Acket, échevin et *cuerer* du terroir de Furnes, 1458 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine à la bande de trois losanges, chargés, chacun, d'un besant, ou tourteau ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois merlettes (**Gracht**). C. : un buste de more. L. : *. . . stin* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 95, 96) (voir **Schoonveld**).

Achter. *Johannes dictus de Retro*, échevin de Vilvorde, 1323 : trois macles, au bâton brochant. L. : *. de* (Cambre).

— *Johannes dictus van der Achter*, même qualité, 1326 (autre matrice qu'en 1323) : trois macles, à la cotice brochante. L. : *✠ S Io . . . d[e R]etr[o]* (Ibid.) (voir **RETRO**, **Sercoels**).

Ackere. *Jehan Dackere*, échevin de la ville de Loo (Flandre), 1404 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : *. . . . n de ere* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 89, 90).

— (Jean van den), homme du comte de Flandre, dans sa *court et hostel* de Termonde, 1446 : un choux (sans les racines), accosté des lettres i et n. L. : *S Ian van den Ackere* (Ibid., l. 239) (voir **Boom**, **Meerhem**).

Par lettres patentes données, à Bruges, le 4 mai 1467, Charles de Bourgogne, comte de Charollais, nomme *Josse de Aeckre* huissier d'armes (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

La mayson van den ACKERE : d'or, à la bende de gueulle et quinte fueilles d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ackerman (Jean), receveur du chapitre de Sainte-Pharailde, à Gand, 1491 : trois coqs, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 224).

Acosse. *Honorable home Jehan dacoche*, maire et échevin de la haute cour et justice de Grand-Axhe, 1509 ; *Jehan Dacoche*, échevin de la haute cour et justice de Darion, 1527 ; *Johan Dacoc[h]e*, échevin de la haute cour et justice de Hollogne-sur-Geer, 1528, 30 : trois étrières ; au franc-quartier d'hermine brochant. L., 1509 : *. han . aco . . se* ; 1528-30 : *S Iohan de Ackers* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Achtervelde, voir **Codt**.

Alaert[s]. Renaud *Alaerts*, échevin du comte de Flandre, dans la Salle de Deijnze, 1455 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes (!). L. : *S Reinaut Alaert* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 235).

Alard[s], voir **Coudenbergh**, **Verze**.

Aldenhoven. *Seibrecht van Aldenhoiven* scelle un acte de *Goidart van Kerke*, commandeur de l'ordre teutonique, à Siersdorf, 1331 ; *Sebertus de Aldenhoyven*, armiger, villicus et *advocatus regalis sedis aquensis*, 1338 : une tête et col de more (non tortillé) ; à la bordure (simple), chargée de onze besants, ou tourteaux. L. : *✠ S' . . eberti de Aldenhoven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 42, et Abb. de Burtscheid, N° 153).

ALEM, voir **Sainte-Aldegonde**.

Alfter. *Her Cune, der marschalck van Alftere* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : un fascé de huit pièces, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : *✠ S' C[o] archalci tere* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Dierich van Alfter, knaep van wopenen*, reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1401 : même écu (Chartes des ducs de Brabant).

GELNE donne ainsi les armes du *maerscalc van Alster*, homme de l'« évêque » de Cologne (!) : fascé de huit pièces de gueules et d'or, au lion (non couronné) d'argent, à la queue fourchée, brochant. Le casque d'or, couronné de gueules. Volet d'hermine. C. : un pied de cerf d'hermine.

Rectifier et compléter, en conséquence, la note du T. I, p. 163.

Alijs[s]e[n]. *Jehan Alijsse[n]*, homme de fief du château de Gand, 1404 ; homme de fief du duc de Bourgogne, dans son bailliage de Waes, 1406 : une fasce, accompagnée de quatre lis au naturel, posés en bande, 3 rangés en chef, 1 en pointe. T. : un homme sauvage, sans massue. L'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : . *Ian . lichen* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 78, 79, 111, 177, 394).

— *Jean Aliisen*, échevin du Franc de Bruges, 1449 : trois roses à six feuilles. S. senestre : un aigle. L. : *en* (Ibid., t. 132) (voir **Alisoen**).

Alisoen, voir **Aertrijcke**, **Alijs[s]e[n]** (Suppl.).

Alkemade, voir **Sainte-Aldegonde**, **Schagen**, **Stalle**.

Allennes, voir **Montmorency**.

Aller (Englebert van), *knecht*, au pays de Veluwe, scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : un rencontre de taureau. C. : une tête et col de taureau. S. : un lion, à dextre ; cassé, à senestre. L. : *van Aller* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— (Nicolas van), même qualité, scelle le même acte, 1418 : même écu. Sans casque. S. : deux lions. L. : *Sil Claes van Aller* (Ibid.).

GELNE donne à *Wessel van Aller*, homme du duc de Gueldre : de sinople au rencontre de taureau d'argent. Le eq. d'or. Volet de sinople. C. : un chapeau de tournoi de sinople, garni d'un vol d'argent.

Alpen. *Gerardus, advocatus coloniensis* (sans autre nom), 1273, 8, 88 : un burelé de douze pièces. L. : ✠ *S' Gerardi nobilis advocati col'* (Ville de Cologne, Nos 412d, 412b, 437, 442, 497, 500, 504)

Dans un des actes, de 1278, se trouvent cités : *Gerardus, advocatus coloniensis, et eius uxor Elyzabet* (Ibid., N° 442).

— *Gomprecht van Alphem*, *vaight tot Coelne* (Cologne), *Gerit, here tot Alphem*, *ind Rutger van Alphem, herre tot Garstorp* (Garsdorf), *Ritter, gebruedere*, déclarent avoir cédé au comte Frédéric de Moers, seigneur de Baar : *onse kirche geheiten Nygenkirchen* (Nienkirchen), au pays de Moers, avec dîmes, rentes, etc., 1399, le jour des Onze-Mille-Vierges : un burelé de douze pièces. L. : *S pr va Alpen ueght so Coeln* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 48).

— *Gerit, here tot Alphem*, chevalier, 1399 : de . . . à six burelles, au lambel. L. : *S Gerardi . . . pen* (Ibid.).

Alpen. *Rutger van Alphem, herre tot Garstorp*, chevalier, 1399 : un burelé de douze pièces. L. : *Sigillum Rutge . v . n Alpen* (Ibid.).

— *Gerit van Alphem, bastert, Walborgh*, sa femme, fille de sire *Rutger von Volmerich*, et Henri Baicke déclarent que Frédéric, comte de Moers, leur a payé 400 marcs de paiement d'Urdingen, pour prix de rachat d'une rente, due à feu dame Hadewige Baicke et grevant la seigneurie de Friemersheim, 1402 : un burelé de douze pièces, au bâton. L. : *Sigi Geret van Alpen* (Ibid., N° 31).

— *Johan van Alphem* scelle, avec d'autres, un *vidimus*, 1438 : de vair au lion (couronné?). C. : un lion (la tête est cassée), issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *Sigillum Johan van Alphem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 234) (voir **Hönnepel**, **VOLMERICH**).

Alsace, voir **Velasco**.

Alsdorf. *Herpernus de Aelsdorp (Alstrop)*, armiger, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.), 4 : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S Harps van Ailstorp* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1798, 1867) (voir **Schenck**).

ALSTEREN, voir **Alfter**, T. I, p. 163, et Suppl.

Altenbochum. *Her Johan van Aldenbouchem*, *Rytter*, drossard de Wetter, et *Peter van Aildenbouchem* (!), témoins des van der Bruggen (voir **Steinhaus**), 1483 ; *Johan* : un anneau. C. : un ours (chien?) colleté, le col chargé d'un anneau. L. : *S' Ion van Aldebucke* (Dusseldorf, Fonds Quix, N° 498).

— *Peter*, ci-dessus, 1483 : même écu. Sans casque. L. : *ochem* (Ibid.).

Altenbruck, voir **VOLMERICH**.

AMBE (Jean van), écuyer, scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : trois roses, accompagnées en cœur d'un croissant tourné. L. : *S Johan A . . .* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Amelrici (*Godenardus filius*), échevin de Louvain, 1255 (n. st.) : une étoile à huit rais. L. : *ardi se* (Etabl. relig., Léproserie de Terbanck, c. 4723, A. G. B.).

Amerongen, voir **Lokhorst**, **Taets**.

Amstel, voir **Brienen**.

Jean van *Aemstel*, cité T. I, p. 169, reçoit, du Brabant, un acompte de 300 vieux écus, sur une indemnité de 420, pour ses pertes et dommages (subis pendant la guerre de Flandre) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1511).

Amstenrade. André van *Anstenrode*, écoute de Maestricht, 1433 : une croix gringolée, chargée en

cœur d'une étoile. L. : *S Andrie* *sten-*
r... (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven)
(voir **Huijn**, **Overbunde**).

Andelst (Martin van), échevin de Nimègue, 1541 :
un lion naissant, couronné. C. : un lion issant, cou-
ronné. L. : *S Mart . n va Andels* (!) (G., c. XIV,
l. 80).

Anderlecht, voir **Serjacops**, **Spira**.

Anderhove (Arnould van), échevin de Lebbeke,
1332 : trois roses, 2 en chef, 1 en cœur, et un
annelet en pointe, accosté d'un maillet, penché à
senestre, et d'un gland, posé en bande. L. : *S Arent*
van Anderenhove (Grand Conseil de Malines, Appel
de Flandre, A. G. B.).

Andreae, voir **Emmershausen**, **Suppl.**

Andry (Maitre Baudouin), prêtre, chanoine de Ni-
velles, homme de fief du Hainaut, etc., 1494 : un
lion, accompagné au flanc dextre d'un flanchis. L. :
S . . . Ba . duini Andry (*Afflighem*).

Cet article complète et rectifie celui d'*Androy* (T. I,
p. 170), qu'il faut supprimer.

Andries (*Franco dictus*), échevin de Louvain, 1380 :
un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile
à cinq rais. L. : *✠ Franconis Andries scabi louan*
(Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain) (voir **Smet** ;
Cruijpelants, **Suppl.**).

Andrion. Les trois roses, surmontées d'un lambel,
se trouvent posées sur un écu coupé (T. I. p. 170) ;
elles sont donc probablement de l'un en l'autre.

Androy. Supprimer cet article, T. I, p. 170, et
remplacer par l'article *Andry*, ci-dessus.

Anelant (*Gerardus*), miles, échevin d'Aix-la-Cha-
pelle, 1313 : un fascé et un bâton brochant. L. :
G . r . . . at (Abb. de Saint-Trond).

Anelant signifie *Ohne Land* (Sans Terre). Rectifier et
compléter, en conséquence l'article *Acelant*, T. I, p. 188.

Anetrulle, voir **Helfenstein**, **Suppl.**

Angenum (André), échevin de Malines, 1306 : trois
roses à six feuilles. L. : *✠ S' And m*
(Malines).

Anglée. Pierre de *langlee*, demeurant à Lille, reçoit,
pour sa femme, *Jehenne Vrediere*, une rente viagère
sur le domaine de Courtrai, 1462 : un sautoir,
accompagné en chef d'un écusson fruste ; l'écu
chargé d'une bordure (simple). C. : deux cornes de
bœuf. S. : deux léopards lionnés. L. : *. . . ere de*
Lang . . . (C. G. B., Acquis de Lille, l. 391) (voir
Langlée).

L'écusson en chef semble n'être chargé que d'un écusson
plain (*Warrin*). Cet article doit être placé à *Langlée*.

Angleterre, voir **Brabant**.

Ancoisne, voir **Croix** (**Supplément**).

Ansem, voir **Coudenberg**, **Vlesenbeke** ; **Ser-**
jacops, **Suppl.**

Ansembourg, voir **Marchant**.

Antoine. T. I, p. 174, d'Antoine de Rochefort, serait
Rougefort à Mourcourt, près de Tournai (renseigne-
ment dû au comte P. du Chastel de la Howarderie).

Antoing. T. I, p. 174, acte de 1293, au lieu de
Senech, lisez : *Genech*.

ANTHONEDA, voir **Meer[en]**, **Suppl.**

Anweiler, voir **Ingelheim**.

Aoust (A.-J. d'), curé de Visé-sur-Meuse, 1787 : de
gueules au chevron d'or, accompagné de trois gerbes.
C. : une gerbe. T. dextre : un homme sauvage, la
massue basse. S. senestre : un griffon. Sans L.
(cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46659).

Appeltern. *Her Dideric van Apelleren*, chevalier,
caution de Renaud, comte de Gueldre, 1342 : cassé ;
on ne voit que le bras dextre supérieur d'un sautoir
échiqueté. L. : *. dre militis*
(Arnhem, *Rekenkamer*, No 436).

— Henri van *Apelleren*, chevalier, scelle deux quit-
tances relatives à la guerre de Flandre, 1357, 8 :
sceau décrit, T. I, p. 175 (Chartes des ducs de
Brabant, Nos 1458, 1644).

— *Johan van Apelleren*, écuyer, fils de sire Henri,
scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de
Gueldre, 1418 : un sautoir échiqueté, accompagné
en chef d'un crampon. Cq. couronné. C. : deux
trompes, les pavillons en haut. T. du cq. : deux
damoiselles, disparaissant sous les lambrequins. L. :
S Iohan van Apelleren (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Jean van *Apelleren*, tenancier juré du chapitre de
Saint-Pierre, à Anderlecht, 1481, 5, 91, 8 (passim) :
un sautoir échiqueté. L. : *S Iohis de Apelleren*
(Etabl. relig., c. 4106, et Chartreux, à Bruxelles,
c. 12, A. G. B.) (voir **Vilain**).

Appelman, voir **Harscheidt**.

Aquila, voir **Adler**.

Arande, voir **Meer[en]**, **Suppl.**

Arberg, voir **Leerodt**, **Limmingen**, **Pletten-**
berg, **Rubempré**, **Wolf**.

Archennes. *Reniers darchenne*, *escuiers*, *sires de*
le Court, scelle un acte, 1273, *le jodi apres le*
quasimodo le setime jor essant le moes avril ;
scelle un acte de Francon de la Neuverue, 1277 ;
scelle un acte, 1279, *ens ou mois de mai* : un lion.
L. : *✠ S' Reneri de Arkene* (Hospices de Nivelles,
à Nivelles).

— *Reniers*, *sires darchenne*, et nous *Jehans*, *ses*



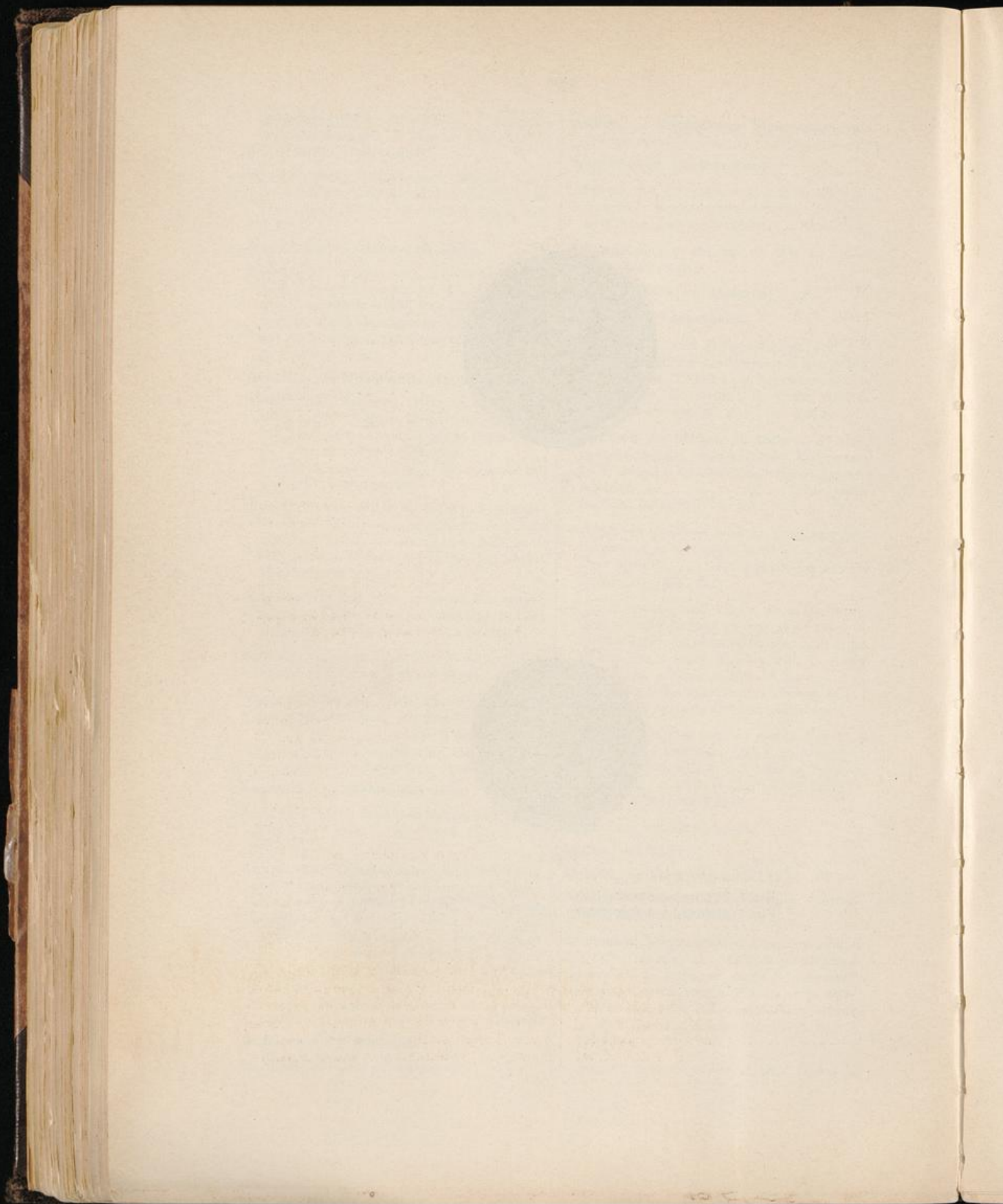
Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CCXXIV.

Fig. 1. Francon Blancart (1255),
 Fig. 2. Everard van Oppendorp (1257), } échevins de Louvain.



ainnes fis, donnent un acte en faveur de l'hôpital de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1298; le père : un lion (sceau très cassé) (Ibid.).

Archennes. *Jehans*, le fils aîné du précédent, 1298 : un lion et un bâton brochant. L. : ✠ *S Jehans darcenne* (Ibid.) (voir **Neuverue, Rallies**).

Voir les actes scellés par ces personnages dans la publication de M. M. BUISSET ET DE PRELLE DE LA NIEPPE, citée T. III, p. 32 et p. 188, endroits où il faut lire : Archennes, au lieu de : Arquennes.

Ardenne, voir **Monin**.

ARE, voir **Mohr**.

AREN. *Gheerlac van Bellichoven, Reijken Banc-hout*, Lambert van Rees, fils d'Albert, Henri van *Weerde, Frederic van Aren*, Gérard van *me Steyne*, chevaliers, *Moer* et Jean van der Molen déclarent avoir reçu, du Brabant, 335 vieux écus à eux dus pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 1337, le 27 juillet; scellent, seuls, *Bellichoven* et *Aren*; celui-ci : une bande, accompagnée au canton senestre d'une aigle éployée. L. : *S Frederich vame Aeren* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1277).

Le sceau est assez mal gravé. La bande ressemble vaguement à une bande ondulée.

Arenberg. *Megholt, frauwe zu Arberg*, déclare avoir conclu un traité avec Richard, seigneur de Daun, et ses amis et alliés, 1349, *up sente Steffains dach may des heyligne orist dage* : parti, au 1^{er}, deux roses, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, à senestre (demi-**Arenberg**); au 2^d, une fasce échiquetée de trois tires (**Mark**). L. : *domi* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

— Charles, prince comte d'**Arenberghe**, baron de Zevenbergen, etc., chevalier de la Toison d'or, des conseil d'Etat et de guerre, amiral et capitaine général de la mer, etc., 1605; Charles, prince comte d'**Arenberghe**, baron de Zevenbergen, d'Engghien, etc., 1608 (il signe : Charles D'Arenberg) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois roses; aux 2^e et 3^e, une fasce échiquetée de trois tires. Sur le tout : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande (**Ligne**); aux 2^e et 3^e, trois lions (**Barbençon**). Trois casques couronnés, celui du milieu cimé d'une queue de paon (**Arenberg**), celui de dextre recouvert d'une tête de bœuf (**Mark**), celui de senestre cimé d'un écran rond échancré (**Ligne**). L'écu posé sur deux ancras, passées en sautoir, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *Carolus d g princ co ... in ... m-bergh ba ... berg ...* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373^{bis}, 1376, A. G. B.).

— Philippe, par la grâce de Dieu prince comte d'**Arenberghe**, duc d'Aerschot, baron de Zevenbergen,

chevalier de la Toison d'or, du conseil d'Etat, etc. (il signe : *le Duc d'Aerschot, P D'Arenberghe*), 1624 : trois roses. Cq. couronné. C. : une queue de paon. L'écu, dans un cartouche, entouré du collier de la Toison d'or. Contre-scel : même écu, entouré du collier de la Toison d'or. L. : *ab Arnberg* (Ibid., c. 1373^{bis}).

Arenberg. Albert, par la grâce de Dieu duc d'**Arenberghe**, prince de Barbençon, comte d'Aigremont et de la Roche-en-Ardenne, vicomte de Dave, etc., gentilhomme de la Chambre du roi, chevalier de la Toison d'or (il signe : *Le Duc d'Arenberghe et Pr de Barbanson*), 1647 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé; a et d, une bande (**Ligne**); b et c, trois lions (**Barbençon**), aux 2^e et 3^e, une fasce échiquetée de trois tires (**Mark**). Sur le tout, un écusson à trois roses (**Arenberg**). L'écu sommé du bonnet de prince du Saint-Empire et entouré du collier de la Toison d'or. Cachet, ovale, sans L. (Ibid., c. 1373).

— Philippe Croy Chimay par la grace de Dieu Duc d'**Arenberghe**, Prince dudit Chimay, etc., 1647 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fascas (**Croy**); aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; a et d, trois fleurs de lis (complètes) (**Aerschot**); b et c, plain de Sur le tout des 2^e et 3^e, un écusson fruste. Sur le tout : un écusson à trois roses. L'écu sommé d'un bonnet de prince et entouré du collier de la Toison d'or. Cachet, ovale, sans L. (Ibid., c. 1373) (voir **Croy, Merode, Noyelles, Oijenbrugghe, Opprebais, OPSTALLE, Velasco; Droogenbosch**, Suppl.).

Arents, voir **Spierinc**.

Argenteau. *Jehans, sires d'argenteal, chevaliers, et Renars d'argenteal, sires de Hufsalize* (Houffalize), *escuquiers*, reçoivent, des changeurs de Froijere (à Bruxelles), 1000 florins de Hollande, de la part de la duchesse de Brabant et du seigneur de Borne, qui les leurs devaient, *a cause du service que nos les avons fais en la guerre encontre le duc de Gelre*, 1390, le 17 octobre; *Jehans* : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze croisettes (simples). C. : un buste barbu, coiffé d'un chapeau rond, à large bord. L. : *S' Ioh dni de Argenteal* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Renars*, ci-dessus, 1390 : même écu, mais la coquille du cœur remplacée par un fermail rond. Même C. L. : *S' Ren ... de Hovffalise* (Ibid.).

— *Guille*, seigneur *darkentel*, *escuier*, déclare que, comme *nagaires moy estant soubz eage et en mynorite*, le duc de Brabant, instruit que par le moyen de mon chastel dudit lieu *derkentel* (1) *aucuns dommages avoient este faiz et portez a ses pais et subgez*, a fait saisir ce château, ancien fief, relevant

de lui, par l'intermédiaire du château d'Anvers; que, devenu majeur, il a fait intercéder, auprès de ce prince, plusieurs de mes seigneurs parens et amis, à la suite de quoi le duc a consenti à recevoir hommage du château et à le lui rendre en fief, sous certaines conditions, dont la première est qu'il sera *forteresse ouverte*, 1410, le 3 septembre: une croix, chargée de cinq coquilles et accompagnée de dix-huit croisettes, 3 dans chacun des cantons supérieurs, 4 dans chacun des cantons inférieurs. C.: une tête barbue, coiffée d'un chapeau cylindrique aplati. L.: S' Willem .. Argete (Ibid.).

L'acte est scellé par les oncles, cousins, parens et amis charnelz suivants du sire d'Argenteau: *Regnault darkentel*, seigneur de *Hufalize*, *Gauthier de Mosmale* (Mommale), chanoine de l'église de Liège et archidiacre de Hainaut, *Chrétien de Rinsberghe* (Rimburg), *Regnault*, seigneur demtiennes (Hemptinne?), *Renier de Berghes* (Bergh), *Claus Hoen*, *Renier de Neufchâtel* (Neufchâteau), chevaliers, et *Herman de Horlon*, écuyer.

Chrétien de Rinsberghe est un Merode.

Argenteau. *Regnault darkentel*, chevalier, seigneur de *Hufalize*, 1410: mêmes écu et C. que *Renars*, 1390. L.: *Hvfallise* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Louys-Conrard d'Argenteaux*, comte d'Esseneux (Esneux), baron de *Wyere*, etc. (il signe: L. C. d'Argenteau comte d'Esseneux), à Louvain, 1666, le 13 novembre: une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées (semé). L'écu sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. Sans L.; cachet, plaqué, sur pain à cacheter (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter) (voir **Troostembergh**).

— (Le comte d') d'Ochain, vers 1790: d'azur à la croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. T.: deux hommes sauvages, les massues basses. Sans L. (cachet en cire noire) (M. Jos. Maertens) (voir **Marneffe**, **Neufchâteau**, **Redinghen**, **Woelmont**).

Arijs, voir **Wouters**.

Arkel (*Otte, here van*), reçoit, de la ville de Bois-le-Duc, *bi hande des coninx van den Ruijren* (*Rucijren*), *ons knapen*, une redevance annuelle de 20 livres de gros, à lui due par ladite ville, 1363, le 20 novembre, et 1366 (n. st.), le 27 janvier: deux fascés bretessées et contre-bretessées. S.: un lion accroupi, coiffé d'un casque, cimé d'un vol. L.: *Sigillum secreti mei* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Lokhorst**, **Nes**, **Rubempré**; **Egmond**, Suppl.).

Arcken. *Henricus de Archa*, échevin de Bruxelles, 1304: trois croissants. L.: *ci di* (G., c. I, N° 123) (voir **Rosen**).

Arconati, voir **Lannoy**.

Armoises. *Johan von Boliche* (Boulay), herre zu *Czolver* (Soleuvre), et *Yrmegart von Gyminich* (Gymnich), sa femme, d'une part, et *Aleyt von Aufleville* (Affléville), veuve de *Johan von Ermeixen*, *Phelippes* (son sceau est tombé), *Collart* et *Robert*, ses fils, d'autre part, jurent *eynen guden, ganzen und steden burchfrieden ... als von der vesten wegen unsses gemeynes slosses zu Diefferdyngen* (Differdange), 1396, *uff der heiligen zwelff boiden scheidonge dag, genant zu Latynnen divisio apostolorum*; *Aleyt*: parti; au 1^{er}, trois barres (**Affnéville**); au 2^d, gironné de six pièces (sans écusson) (demi-Armoises). L.: S' Ailex de . ov . ville (Arlhem, Chartes de Luxembourg, N° 277).

— *Collart von Ermeixen*, ci-dessus, 1396: gironné de douze pièces; écusson en cœur plain (ou parti de ... et de ...). L.: S Collar des (Ibid.).

— *Robert von Ermeixen*, ci-dessus, 1396: gironné de douze pièces, la 1^{re} chargée de ... (besant, ou tourteau?); écusson en cœur plain (ou parti de ... et de ...). L.: S Robert des [E]rm (Ibid.).

— *Aleit van Aufleville*, frounce czu *Diefferdingen*, donne à *Johanne genant Fenniant*, *Wilhems seliger sone van Husingen* (Hussigny), et à sa femme, *Jennete*: *mijne deil ain den czeinden czu Esch uff der Alesissen* (Alsette), *az der herschaft van Diefferdingen czu gehoirich ist, ... als Wilhem selich van Diefferdingen, myn neve, und andre sine voursesse den selben ... plagen zu haben ... usgenommen soilche wais az myner nicht Aleid in dem cloester ... us dem czeinden wirt*, 1398, *des nesten fridaiges vour dem heilligen pelme daige*: même sceau qu'en 1396 (Ibid., N° 290).

— *Johan van Sarmoise*, here zu *Guxsonville* (voir **Tour**), 1444: gironné de douze pièces; écusson en cœur plain (ou parti). C.: deux boules, sommées, chacune, d'une plume. L.: *Iehan de Sarmoise* (Ibid., N° 886³).

— *Philippe*, fils légitime dudit *Johan*, 1444: gironné de douze pièces; écusson en cœur plain (sans brisure perceptible). Même C. L.: S Pheli *Ermoise* (Ibid.).

— *Nicolas*, bâtard dudit *Johan*, 1444: même écu (l'écusson plain), au bâton brochant. Même C. L.: *Clace b" des* (Ibid.).

— *Philips van Sermoise*, herre zu *Diefferdingen* (voir **Stainville**), 1471, 3: gironné de douze pièces; écusson en cœur parti de ... et de Même C. L.: *Philips von Sarmois* (Ibid., N°s 1448, 1523) (voir **WILRE**).

Armstorff (Pierre-Josse van), seigneur de Woluwe-Saint-Pierre, Stockel et Roodenbeke, échevin de Bruxelles, 1639 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un buste, armé de toutes pièces ; à la bordure (simple) ; aux 2^e et 3^e, une fasces. Sur le tout, un écusson à six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au chef plain. C. couronné. C. : un chevalier, armé de toutes pièces, brandissant un ... (bâton?) de la main droite. L. : orff de S Pet et Lamb Wol (= Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert) (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106) (voir **Woluwe-Saint-Lambert**).

Arnemuiden, voir **Jan[s]**

Arnhem. *Her Jan, praest* (prévôt) van Arnhem (sans nom de famille), caution du duc Renaud de Gueldre, 1342 : un poisson, recourbé à droite. L. : ✠ *Sigil' loh'is ppoiti ar* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436).

— (Thierry van), chevalier, du pays de Veluwe, scelle le traité des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : écu cassé. Cq. couronné. C. : un aigle (au naturel, entier). T. du cq. : deux hommes sauvages, sans massue. L. : *S Heer* *Aernē ritter* (Ibid.).

Arnoldus, *villicus et advocatus et scabinus aquensis* (d'Aix-la-Chapelle), qui dicitur *Parvus Arnoldus*, 1315 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à droite d'une étoile. L. : ✠ *S' Arnoldi dēi Parvi militis* (Abb. de Saint-Trond, c. 5).

Rectifier, en conséquence, la légende donnée T. I, p. 180.

Arquennes, voir **Archennes**, Suppl.

Arsburg (*Heinrich von*), *edelknecht*, gendre de *Philips Beyre* (Beyer), *rittere von Bop[er]din* (Bop-pard), 1357 : un fascé de huit pièces. L. : *Arisperch* (Arch. de l'Etat de Luxembourg, fonds de Reinach).

Artus (Jean), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 13 mai : trois couronnes, rangées en pal. *S' Iehan Art* .. (Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

— (Jean), lieutenant de l'abbesse du *Repos Nostre Dame de Marquette*, près de Lille, 1563 : même écu. C. : un vol. L. : *S Iehan Artes* (Vicomte Demaisières).

Comparaisent, devant lui et les hommes de fief, Anne de Massiet, veuve de Denis de le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de la Haye, tutrice de ses enfants, Marie et Barbe de le C., dites G., et le « procureur » et co-tuteur *Baulduin* de Massiet, écuyer, seigneur de *Wandosnes* (et *Vendousme*).

— (Daniel), le jeune, homme de fief de ladite abbesse, 1563 : mêmes écu et C. L. : *S Daniel* (Ibid.).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article, du T. I, p. 182.

Asbeck. *Diedrich vann Aesbeck achter dem Berghe* et *Conradt von Bönnen tom Berge* (aussi *von Bön-nen*, tout court = Bönen), scellent un acte de *Joest vonn Strünckede* (Strünckede), *Goddertz sohn*, qui les dit : *die ertveste myne lieve Ohemen unnd verucanden*, 1592, le 12 mars : une bande de six losanges, accompagnée à senestre d'une bande de quatre losanges, alésée. L. : *S Dierich van Asbeck* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 134).

Aspelt, voir **Rochette**.

Asperen, voir **Beelaerts**, **Boodt**, Suppl.

Aspremont, voir **Lijnden**.

Assebrouck, voir T. I, p. 182-183.

Le seigneur de ASSEBROUCK-près-Druges : de gueulle à la bende et six quinte fueuilles d'argent, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Asseliers (Maitre Henri van), licencié-ès-droits, tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 7 : une bande de cinq losanges, accompagnée à senestre d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Hen-ricus dasseliers* (C. C. R., c. 47, 48).

— Le même, même qualité, 1616 ; lieutenant de sire Jacques van Ophem, chevalier, conseiller de Sa Majesté royale et receveur des domaines du Brabant, 1627 ; dit sceller de son propre sceau : mêmes écu et C. L. : *Robert Asseliers* (!) (Ibid., c. 48) (voir **Sot**).

ASSELT (*Hasselt* ?) (*Wolter van*) renonce, par suite d'un accord, à une rente de 10 marcs de Brabant (rachetable par 110 marcs), sur la seigneurie de Friemersheim, rente au sujet de laquelle il y a eu discorde entre lui et le comte Frédéric de Moers, 1412 : une fleur de lis. L. : *van Assel*. (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 31).

— (*Godert van*), scelle pour *Hillegunt van den Eger*, femme dudit *Wolter*, sa belle-sœur, qui renonce à ladite rente, 1412 : même écu, brisé en chef à droite d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Jean van), scelle pour ladite *Hillegunt*, sa belle-sœur, 1412 : une fleur de lis ; la pointe de l'écu est cassé (Ibid.).

Assenois, voir **Destenoy**.

Assevent, voir **Barbençon**, **Saint-Ange**.

Assche. Les échevins d'*Assche*, 1296 : un lion. L. : ✠ *Sigillum opidi de Asca* (Fonds : Arrondissement de Bruxelles, A. G. B.).

Assche (Gérard van), chanoine de l'église Sainte-Gudule, 1337 : parti ; au 1^{er}, une fasce et un sautoir brochant ; au 2^d, trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Gerardi* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1231).

Compléter et rectifier, en conséquence, les détails donnés T. I, p. 185.

— (Jean van den), tenancier de Seegher van Berchem, dit van der Mosen (il s'agit d'un bien sis te *Berlebroch*), 1422 (n. st.), le 18 janvier : trois roses à six feuilles, deux à senestre, 1 en chef, 1 au flanc, 1 en pointe à dextre ; au franc-quartier chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S Ian van de Assche* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— (Gilles van den), échevin de Vilvorde, 1426 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête d'âne, engoulant le cq. S. : deux griffons. L. : *S Egidij van den . . sche (Cambre)*.

— Les échevins de sire Jean van *Grijmberghen* (Grimberghe), seigneur d'Assche, 1437 : une fasce et un sautoir brochant, accompagnés en chef d'un écusson à la fasce. L'écu, très grand, brochant sur un arbre (*Afflighem*).

— (Catherine van), abbesse du monastère de la Cambre, près de Bruxelles, 1443, le 10 octobre : dans le champ du sceau, ogival, abbesse, debout, sous un dais ; au bas, un écu à la fasce et au sautoir brochant. T. : un ange. L. : *S Katerine monasterii de Ca . . . (Cambre)*.

— *Adrianus de Ascha*, échevin de Bruxelles, 1474, 3 (n. st.) ; un des deux *magistri civium*, 1489, le 8 octobre : même écu, brisé en cœur d'un anneau. C. : une tête et col d'âne, engoulant le casque. L. : *S' Adriani de Ascha* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., Bruxelles et *Cambre*).

— (Antoine van), dit van *Grijmbergen*, échevin de Bruxelles, 1516 : même écu, mais sans l'annelet. Même C. L. : *de Ascha* (voir *Heetvelde, Cru[ij]p[e]lant[s]*, **MOR-TENBEKE**, *Noot. Sempst, Serclaes, Stalle; Beelaerts*, Supplément).

Atrive, voir **Vieux-Waleffe**.

ATTEVOIRDE (Jean van), homme de fief de Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* (Moen) et de *Perck*, 1422 (n. st.) : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnés en pointe d'un animal passant. L. : . . *an v . . . t . .* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^b, A. G. B.) (voir **HORICKE**).

Attiches. Martin *Dastices*, homme de fief de la Salle de Lille, 1417 (n. st.) : une bande échiquetée, accompagnée au canton senestre d'une merlette (Vicomte Desmaisières).

Auberschicourt, voir **Douay**.

Bauduin « del Richecourt », qui crie : Douay, cité à ce dernier nom, est un Auberschicourt, nom mal lu par le scribe qui a confectionné le manuscrit montois du *Tournoi de Chauveney*.

LE COMTE DU CHASTEL, dans ses *Notices général. tour-nais*, T. II, p. 406, reproduit ainsi le sceau d'un autre Baudouin d'Auberschicourt, seigneur d'Estaimbourg, chevalier, homme de fief de la baronnie de Cysoing, 1391 : plain, au chef d'hermine ; l'écu à la bordure échancrée. Cq. couronné. C. : un vol.

L'armorial de la fin du xiv^e siècle, publié par DOUET DARCQ donne à « *Mgr. Estace d'Ambiehecourt* » : d'hermine à tij hamètes de gueules à vj coquilles d'or sur les hamettes (!), et, à « *Mgr. Collart d'Ambiehe-court* » : mêmes armes, mais le fond d'argent.

D'après GELRE, *her Fransoys van Dobbiseoert*, en Hainaut, portait : d'hermine à trois hamètes de gueules.

Aubermont, voir **Lannoy**.

Aubespain, voir **Trazegnies**.

Aubigny, voir T. I. 186. D'après le comte Paul du Chastel de la Howarderie, *Mouref* serait : Murray, *Marche* : March.

Aubin, voir **Wijts**.

AUBIOUL (Jean d'), allentier du roi, à Jodoigne, 1633 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une étoile et un croissant, rangés en pal ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. C. : une étoile. L. : *Jean d'ayb[y]oul* (C. C. B., c. 37).

Audenarde (*Johannes de*), 1256 : type équestre ; le bouclier cassé ; la housse et l'écu du contre-scel à un fascé. L. du contre-scel : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

— Arnould, fils aîné de *Jehan dit sire daudenarde et sire de Rosoit*, et de *Mahaut, vidamesse damiens* (d'Amiens), *dame de Pin* . . . (déchiré), 1271, le 11 juin : un fascé. L. : ✠ *S' Arn . . . pmogeniti domi de Arden* (!) (Ibid.).

— Les échevins de la ville d'*Audenaerde*, 1499 : un fascé, au lion brochant. L'écu sommé d'un dragon. S. : deux dragons. L. : . . *cabinor . . . vrcens . . . enardens* . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1).

— (La ville d'), 1787 : un fascé de gueules et de . . . au lion brochant. L'écu, dans un cartouche, surmonté d'une paire de bécasses. L. : *S civitatis aldenardensis* (C. C. B., reg. 46396) (voir **Mortagne, ROSOIT, Vianden**).

Ysabella, citée T. I, p. 187, d'après son sceau : *domina de Rume* . . . , était dame, non pas de Rumes, mais de Rumez, à Templeuve (observation due au comte P. du Chastel de la Howarderie).

AUDENGYS, voir T. I, p. 187. Son indemnité totale du chef de la bataille de Basweiler était de 646 2/3 moutons. Rectifier et compléter ainsi la légende de son sceau : ✠ *S Hv ennignis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2607).

Audenhove. *Margriete, vrouwe van Houdenrove*, veuve de *mer Jan van Massemine* (Massemen), seigneur de *Calcken* (Calcken), reçoit, du bailli de *Cruijbeke*, une rente pour son fils, *Louis van Massemine*, 1408 : parti ; au 1^{er}, un chevron abaissé, surmonté d'un écusson au lion ; au 2^d, une bande. S. : deux griffons. L. : *S' Mergriete* *vachae*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 63-66).

Auderghem, voir **Ouderghem**.

Audrehem, voir **UDENHEM**.

Ernoult, sire d'oudenhem, est Arnould, sire d'Audrehem, dans le département actuel du Pas-de-Calais.

Aufsess. . . . *Frh. v. von Aufseess*, lieutenant, scelle un compte de la compagnie du baron von Wetzel, *Obriestwachtmeister* au régiment du général-feldwachtmeister baron Bettendorff, 1725, en août, à Palerme : une fasce, chargée d'une rose à six feuilles. C. : une touffe de plumes de paon, emmanchée, entre deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. Sans L. (cachet plaqué, sur papier, posé sur un pain à cacheter) (Arch. de la ville de Nivelles).

— Philippe-Frédéric, baron de *Aufses*, seigneur de *Freijensfels*, *Heydenstein*, *Keynach*, *ruppach* (?) et *Obernseess*, « conseiller de Sa Majesté Impériale de la Franche Noblesse en Franconie du canton Gebürg », conseiller intime de Son Altesse Sérénissime l'Electeur de Mayence (il signe : *Phielipp Frederic Baron d'Aufseess*), 1739, le 31 janvier, à Bamberg : d'azur à la fasce, chargée d'une rose. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles, soutenant un casque couronné, cimé d'une touffe de plumes de paon, emmanchée, entre deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'une fasce, surchargée d'une rose, et munies, chacune, d'une embouchure. L. : *Philipp Friderich des H R R Freyherr von Aufseess* (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.) (voir **Schenck**).

Aumerie, voir **Aymeries**.

Aupaix (Jean), demeurant à Binche, 1473, 5 ; clerc, à Binche, 1476, 7, reçoit une rente viagère pour ses enfants, *Jehan* (aussi *Hanin*) et *Hannette* ; homme de fief du Hainaut. 1473, 6 : un chevron, accompagné de trois roses. T. senestre : une damoiselle. L. : *Seel Jehan au Paix* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687) (voir **Causin**).

Ausseloos. *Johannes de Ausloe*, échevin de Léau, 1444 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets penchés, le 2^e renversé, le manche en haut. L. : . . . *ohannis de Ausloe scabini lewe* . . . (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Udekem**).

Aussem (Léonard), capitaine, scelle un compte de François Klein, *Wagenmeister* au régiment d'infanterie impériale du général-feldmaréchal-lieutenant comte Guttenstein, 1706, le 31 octobre : une cotice,

accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés 2, 1 à senestre, et 1, 2 à dextre. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. de la ville de Nivelles).

Autel. *Here Walraven van Altaren* scelle pour *Huwet van Zevenbornen* (Septfontaines), écuyer, qui reçoit, du Brabant, 17 vieux écus, dépensés à Malines, où il avait été fait prisonnier, au service du duché, 1337, le 4 juillet ; reçoit, lui-même, un acompte de 112 vieux écus sur sa solde (guerre de Flandre) ; *Walrave van Altaren*, chevalier, donne quittance pour 65 1/2 vieux écus, à lui payés, par le duché, dans son auberge « *in de Catte* », etc. (voir T. I, p. 187), 1337, le 9 juillet ; *Walraven van Auteel*, chevalier, reçoit un acompte de 313 vieux écus, pour ses frais et dépenses dans la guerre de Flandre, 1337, le 12 septembre : sceau décrit T. I, p. 187, mais les quatre billettes des quartiers, inférieurs rangées irrégulièrement (semé) (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1164, . . . , 1219, 1386).

— *Huwart, here zu Elter* (Autel), drossard de Luxembourg, déclare que, pour le marquis de Moravie, il a établi, avec noble seigneur *Wymmar van Gymnich*, le compte de ce qui est dû à divers compagnons pour les services rendus, pendant un mois, sous ledit *Gymnich*, contre le comte de Saint-Pol ; à savoir, à sire *Johan van Bolchen* (Boulay), seigneur de *Zolveren* (Soleuvre), à sire *Johan van dem Chenne*, à *Walram van dem Chenne* (Chêne, dépend. de Juseret) et à trois hommes d'armes (*und dry gewapent*) ; que, sur la somme de 105 florins, il leur a été payé, par *Gymnich*, 44 florins, de sorte que le duc de Luxembourg leur reste redevable de 61 florins, qui leur seront payés d'ici à la Saint-Jean-Baptiste, 1393, le 3 avril : une croix, accompagnée dans chacun des deux cantons supérieurs de cinq billettes ; le bas de l'écu est fruste. C. : une tête barbe, coiffée d'un chapeau arrondi. S. : deux aigles. L. : *S Hugonis de Allari* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 248c).

— *Hue* (son sceau est tombé) et *Gobert daultey*, chevaliers, seigneurs d'apremont (d'Apremont), *dault[ey]* (d'Autel) et de *Roucy*, déclarent que, pour les bons et agréables services que nostre amy, *Jehan de Roucy*, nous a fait ou temps passe, et qu'il leur fera encore, ils l'ont affranchi de tous services, lui-même ainsi que ses hoirs à procréer en légitime mariage, 1451 (sans autre date) ; *Gobert* : une croix, accompagnée de billettes, cinq au 2^e canton, les 3 autres cantons sont cassés. C. : une tête barbe . . . (?). S. du casque : deux griffons. L. : . . . de *A[l]* . . . (Ibid., N° 966**).

— *Der strenge her Gobel, her zu Elter und zu Stirpenich* (Sterpenich), *ritter und richter der edellen des hirtzomps van Luctembg*, scelle le contrat de mariage de *Glaude van der Nucerbg* (Neufchastel)

et de *Guytje van Bolchen* (Boulay) (voir **SAINT-SOIGNE**), 1463; scelle en 1471 : une croix et un semé de billettes (il y en a cinq aux 1^{er}, 2^e et 4^e cantons, et 4 — 2, 1, 1 — au 3^e). C. : un buste barbu, auquel est suspendu un écusson aux armes, ledit buste coiffé d'un grand chapeau de fer, arrondi, à large bord. S. : deux griffons. L. : *Sigillum Gobel here zv Elter* (Ibid., Nos 1289^a, 1448).

Autel. *J.-B. F. (?) von Elter*, dans une lettre, datée de Luxembourg, 7 septembre 1669, à *Monsieur, Monsieur d'Enschringen* (Enscheringe), seigneur de la *Rochette, resident proche de Biedbourgh* (Bitburg), qu'il qualifie : *Wohl Edlebohner insonders viel geehrter Herr Vetter*, écrit au sujet d'une messe de dimanche fondée, à l'autel de saint Quirin, à la Rochette, par les curateurs de la cure de Nomenen, au profit du curé de ce lieu, mais que ce prêtre dit, abusivement, un jour de la semaine : une croix, accompagnée de dix-huit billettes (3 dans chacun des cantons supérieurs, 4 dans chacun des inférieurs). L'écu sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées, et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire brune, pailletée d'or) (M. J. Vannérus) (voir **CLABAY**, **Créhange**, **Cronenburg**, **Manderscheid**, **Meer**, **Orley**, **Puttelange**, **Raville**, **Rochette**, **Sayn**, **SAINT-SOIGNE**, **Schwartzenberg**, **Tour**, **Warsberg**, **Wiltz**; **Gymnich**. Suppl.).

Autriche, voir **Serclaes**.

Autrijve. *Lodewyc van Outrive*, tuteur de par l'église (mari) de *Joncrauwe Kateline, de dochter Clais Poubards*, qui tient, de la châtellenie de Courtrai, un fief, à Thielt, fief dit *den ouden Meulewal*, avec 3 bonniers de terre et divers droits seigneuriaux (*tol, vont ende boete*), 1420, le 3 novembre : un lion. C. cassé. L. :
.. a Hou (Fiefs, N° 2049).

— *Zeghere van Outrive* et *Guillaume van den Male*, tuteurs de *Jean Slijp*, déclarent qu'il tient, de la châtellenie de Courtrai, deux fiefs à Dottignies, l'un dit *den Loers coutre*, d'une étendue de 12 bonniers, l'autre, dit *leen te Honnoureitz Brugghe*, de 6 bonniers, 1450, le 16 octobre : un lion. C. cassé. L. : a Outrive (Ibid., Nos 1597, 1598).

— *Jacop van Haulterive*, fils de Jacques, déclare tenir, comme mari de *Maijen van Thuensbroucq*, du *hooghen ende moghenden heere mijn heere van der Vijchten*, etc., et de sa femme, *vrouwen Florentijnen Wielans* (Wielant), par l'intermédiaire de leur cour de *Bavecore* (Bavichove), ter Coutren, etc., un fief à Hulste, fief comprenant 4-5 bonniers de terre, une rente seigneuriale, un bailli, un sous-bailli (qui empruntent leurs échevins à la cour de ter Coutren) et divers droits (*tol, vont, stragiers, bastaerde goet, boeten*, etc.), 1502, le 8 avril (v. st.) : un lion. C. :

un (seul) buste de more entre un vol. L. :
Outrive (Ibid., N° 1691).

— *Guillaume van Oultrijve*, fils de Jean, tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de sa cour *van den steenen man taudenaerde*, 3 *vierendeelen* de terre, dans la paroisse d'*Aultrijve*, châtellenie d'Audenarde, 1599, le 20 avril : un lion. C. : un ... entre un vol. S. dextre : (empreint sur papier, posé sur de la cire rouge, appendu) (Ibid., N° 5173) (voir **Hauterive**, **VLIENDERBEKE**).

Auvin, voir **Woelmont**.

Auxy, voir **Taijman**; **Heijden**, **Muuls**, Suppl.

Andrieu Dauzy, *escuyer*, homme de fief du pays de Namur (ne scelle pas), est cité dans un acte d'Antoine de Maulde, du conseil de guerre de Sa Majesté, mestre-de-camp du comté de Namur et lieutenant du souverain bailli du pays de Namur, 1633 (Bruxelles, Papiers de la famille de Bulseret).

Auelant (mauvaise leçon), voir **Anelant**.

Aven (*Johannes*), échevin de Vilvorde, 1316, in *die ascencionis* : une scie de boulanger, posée en pal, l'œillet en haut, accompagnée de douze tulipes, les tiges en haut, rangées en fascies : 4, 3, 2, 2, 1. L. : his [dicti] *Aven* (Cambre).

Avennes, voir **Botoul**, **Pagnon**; **Avesnes**, Supplément.

Avesnes, *Baudins de Avesnes, sires de Beaumont*, et *Felicitas*, sa femme, 1280; le mari : type équestre; très cassé; le bouclier et la housse à un bandé. L. : de *Avesnis domi*
Contre-scel : une intaille antique (personnage assis, contourné). L. : ... avis sigil... (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Felicitas*, ci-dessus, 1280 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, vêtue d'un manteau, doublé de vair, et tenant de la main droite une rose; accostée de deux écus; A, un bandé; B, un fascé de vair et de ..., à la cotice brochante. L. : ✠ a-tis dni *Baldvini de Avesnis*. Contre-scel : un écu parti; au 1^{er}, un fascé de vair et de ..., à la cotice brochante; au 2^d, un bandé. L. : *Contrasigillum* (Ibid.).

Sur le contre-scel, les armes de la femme figurent donc en 1^{er} lieu.

— *Jehans davesnes, chevaliers, ainsnes faux mon seigneur Bauduin davesnes nommet*, 1280; *Jehans de Avesnes, chevaliers*, investit *Colart de Glarges' men sergant*, d'une terre, entre la ville de Beaufort et le bois de Beaufort, 1284 (n. st.), en février : type équestre; très cassé; le bouclier et la housse à un bandé, au lambel à cinq pendans brochante. Contre-scel : une intaille antique (tête barbue, coiffée d'un casque, contournée), accostée de deux écus, tous deux aux armes de la face, lesquels coupent le bord avec sa légende. L. : *Clavis dmihoic (!) de Avesnis* (Ibid. et Trésorerie des Chartes des comtes de Hainaut).

Avesnes (Les maieur et jurés d') en Hainaut, 1373 : un bandé. L. : S^{M} ville de Avesnis (Chartes des ducs de Brabant, N° 2493).

— **Jehan Davesnes**, homme de fief du comté de Namur, 1384 : trois broyes. L. : . . . an dit . . oyard de Auesne (Namur, N° 1166).

C'est probablement un Avennes.

— (Les échevins de la terre et pairie d'), 1625 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fasces (**Croy**); aux 2^e et 3^e, trois doloires, la 2^e contournée (**Renty**). L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L. : . . chevina avenes (Mons, Greffes scabinaux, Avesnes).

— (Les échevins d'), 1610 : parti; au 1^{er}, quatre lions (**Hainaut**); au 2^d, un bandé. L'écu surmonté du millésime 1558. L. : *S eschevinal de la ville d'Avesn* . . (Ibid.) (voir **Jauche, Rœulx**).

Avin, Guillaume *Davin*, échevin de Namur, 1504 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce entre deux burelles; aux 2^e et 3^e, trois piles. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Comp. l'écu d'un (autre?) Guillaume d'Avin, T. I, p. 188.

Awans, Jean *Dawans*, échevin de la seigneurie et justice de Muijsen (-lez-Saint-Trond), 1637 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné; au 2^e, deux roses, tigées et feuillées, les tiges jointes au bas, accompagnées en pointe d'une rose (non tigée et feuillée); au 3^e, deux roses, tigées et feuillées (sans rien d'autre). C. : un lion couronné issant. L. : *Ian Dawans* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Villers**).

Axel, Philippe, seigneur d'*Axele*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un chevron (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Axele*, chevalier, scelle, en la même qualité, ledit traité, 1339 : un chevron, au lambel brochant. L. : S^{M} *Sigillum* is de [A]xele mil (Ibid.).

Le seigneur de AXELLE : d'or au chevron de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Axpoel, voir **Luu**, Suppl.

B

Baak, voir **Back**.

BAAR, voir **Stavele**.

Baarle, Godevert van *Barle*, richter in *Betu* (Betuwe), 1323 : une fasce entée. L. : S^{M} *Godefridi de Barle* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Bachelier, Jehan *Bachelleer*, homme de fief de Henri de *Withem* (Wittem), seigneur de Braine-l'Alleud et du Plancenoit, 1432, le 28 juillet : écartelé; au 1^{er}, de vair; aux 2^e et 3^e, un coq; au 4^e, une étoile. C. : un vol. L. : *S Jehan Bacheler* (Comte Th. de Limburg-Stirum).

— **Bernart Baceller**, allowier du duc de Bourgogne, scelle un acte du rentier de Braine-l'Alleud, 1474 : écartelé; au 1^{er}, de vair; au 2^e, un coq; les 3^e et 4^e quartiers cassés. C. : un vol. L. : *S B . . na . . t Bacel* . . (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— **Messire Jehan Baceller**, prêtre, allowier du duc de Bourgogne, scelle un acte du rentier de Braine-l'Alleud, 1474; *alloyer* de Philippe de *Berssele* (Beerseel), seigneur de Braine-l'Alleud, Plancenoit, etc., scelle un acte du maieur de Braine-l'Alleud, 1499 :

écartelé; au 1^{er}, de vair; au 2^e, un coq; au 3^e, un membre d'aigle, posé en bande, la serre en haut; au 4^e, une étoile. C. cassé. L. : . . . an (Ibid.).

Bachelier, Bernardt *Baceller*, *alloyer* de tres honnoure et double sr. *Phelippe de Berssele*, seigneur de Braine l'Alleud, du Plancenoit, etc., a cause de sa terre et seigneurie qui tient (du duc de Bourgogne et de Brabant) en alluer aud[ic] lieu de Braine, 1499 : un oiseau (poule?). T. : un ange. L. : . . Be *Bacell* . . (Ibid.) (voir **Rossum**).

Badart, voir **PRICES**.

Bade, *Cristoff*, von *Gots gnaden marggrave zu Baden*, grave zu *Spaenhem* (Sponheim), lieutenant-général et gouverneur des pays de Luxembourg et de Chiny, 1502 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande (**Bade**); aux 2^e et 3^e, un échiqueté (**Sponheim**). Un ruban, fruste (avec L.), au haut, autour de l'écu (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2112a).

— **Herman**, prince *marquis de Baden* et de *Hochberg*, prince du Saint-Empire, comte de *Spaenhem*, général de l'Armée du cercle de Bourgogne, pour Sa Majesté Catholique, capitaine général de Son artill-